

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Kresto Special Wipes

Cette FDS n'est pas obligatoire au titre du règlement REACH (CE) n° 1907/2006 et est fournie à titre d'information uniquement.

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit Kresto Special Wipes
Numéro du produit ULT150W, ULT150WRS, ULT70W, 7423056

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées lingette

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur SC Johnson Professional SAS
3/5 RUE DU PONT DES HALLES
94656
RUNGIS
CEDEX
Tel 01.41.80.11.30
FAX 01.45.12.97.26
info.profr@scj.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence Non applicable.

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CE N° 1272/2008)

Dangers physiques Non Classé

Dangers pour la santé humaine Non Classé

Dangers pour l'environnement Non Classé

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger



Mentions de danger NC Non Classé

2.3. Autres dangers

Produit cosmétique exempté des règles relatives à la classification, l'étiquetage et l'emballage du règlement CLP (CE) N° 1272/2008. Il répond cependant aux critères sur l'inflammabilité prévus dans ce règlement.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Kresto Special Wipes

INCI AQUA (WATER), ALCOHOL DENAT., DIMETHYL GLUTARATE, GLYCERIN, TRIDECETH-5, DIMETHYL SUCCINATE, DIMETHYL ADIPATE, PHENOXYETHANOL, PARFUM (FRAGRANCE), TETRASODIUM IMINODISUCCINATE, CITRIC ACID

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Information générale Déplacer la personne touchée à l'air frais, la garder au chaud et au repos dans une position confortable pour respirer.

Inhalation Aucune recommandation particulière.

Ingestion Ne pas faire vomir. Rincer soigneusement la bouche à l'eau. Consulter un médecin si une gêne persiste.

Contact cutané Non pertinent.

Contact oculaire Non pertinent.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Inhalation Aucun symptôme particulier connu.

Ingestion Peut provoquer des nausées, des maux de tête, des vertiges et une intoxication.

Contact cutané Aucun symptôme particulier connu.

Contact oculaire Irritation des yeux et des muqueuses.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Indications pour le médecin Aucune recommandation particulière.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Eteindre l'incendie avec les moyens suivants: Eau pulvérisée, brouillard ou brume. Mousse, dioxyde de carbone ou poudre sèche. Agents chimiques en poudre, sable, dolomie, etc.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers Le produit est inflammable. Chauffer peut engendrer des vapeurs inflammables. Les produits de décomposition thermique et de combustion peuvent comprendre les substances suivantes: Gaz ou vapeurs toxiques.

Produits de combustion dangereux Une protection contre les poussières nuisibles doit être utilisée quand la concentration dans l'air dépasse 10 mg/m³. Oxydes de carbone.

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie Lutter contre l'incendie à une distance de sécurité ou depuis une zone protégée.

Equipements de protection particuliers pour les pompiers Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Kresto Special Wipes

Précautions pour la protection de l'environnement Collecter et éliminer le déversement comme indiqué en Section 13.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage Collecter et mettre dans des conteneurs à déchets appropriés et sceller fermement.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres sections Pour l'élimination des déchets, voir Section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions d'utilisations Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles et d'une flamme nue.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Précautions de stockage Conserver dans l'emballage d'origine à fermeture étanche et à une température comprise d'entre 0°C et 40°C.

Classe de stockage Stockage de solides inflammables.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Commentaires sur les composants Valeurs indicatives selon la Directive 91/322/CEE de la Commission.

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'hygiène Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Protection respiratoire Non pertinent.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect lingette
Couleur Blanc.
Odeur Fruitée.
pH pH (solution concentrée): 5.0-8.0
Point d'éclair 24 deg C°C

9.2. Autres informations

Autres informations Non pertinent.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité Aucun danger de réactivité connu associé à ce produit.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique Pas de risques particuliers de stabilité.

Kresto Special Wipes

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses Indéterminé.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Eviter la chaleur, les flammes et toute autre source d'inflammation.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Aucun produit ou groupe de produits spécifique n'est susceptible de réagir avec le produit provoquant une situation dangereuse.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux Oxydes de carbone.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Information générale Pas de danger spécifique pour la santé connu.

Inhalation Pas de danger spécifique pour la santé connu.

Ingestion Pas d'effets nocifs potentiels de part les quantités susceptibles d'être ingérées par accident.

Contact cutané Pas d'irritation cutanée utilisé comme recommandé.

Contact oculaire Irritation des yeux et des muqueuses.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Écotoxicité On ne considère pas le produit dangereux pour l'environnement.

12.1. Toxicité

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Le(s) tensioactif(s) contenu(s) dans ce produit est (sont) conforme(s) aux critères de biodégradabilité définis dans le règlement (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents. Les données étayant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et seront mises à leur disposition à leur demande expresse, ou à la demande des fabricants de détergents.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation Pas de données disponibles sur la bioaccumulation.

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité Mobile.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes Aucun connu.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Kresto Special Wipes

Information générale	Traiter les déchets comme des déchets réglementés. Eliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de l'autorité locale d'élimination des déchets.
Méthodes de traitement des déchets	Eliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de l'autorité locale d'élimination des déchets. Réutiliser ou recycler les produits partout où c'est possible.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR/RID)	3175
N° ONU (IMDG)	3175
N° ONU (ICAO)	3175

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Nom d'expédition (ADR/RID)	SOLIDS CONTAINING FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (ETHANOL)
Nom d'expédition (IMDG)	SOLIDS CONTAINING FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (ETHANOL)
Nom d'expédition (ICAO)	SOLIDS CONTAINING FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (ETHANOL)
Nom d'expédition (ADN)	SOLIDS CONTAINING FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (ETHANOL)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe ADR/RID	4.1
Etiquette ADR/RID	4.1
Classe IMDG	4.1
Classe/division ICAO	4.1

Etiquettes de transport



14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR/RID)	II
Groupe d'emballage (IMDG)	II
Groupe d'emballage (ICAO)	II

14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin
Non.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

EmS	F-A, S-I
Code de consignes d'intervention d'urgence	1Z
Numéro d'identification du danger (ADR/RID)	40

Kresto Special Wipes

Code de restriction en tunnels (E)

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation UE

Ce produit cosmétique est régi par la réglementation CE n°1223/2009 (telle que modifiée), et est donc exempté de la création d'une Fiche de Données de Sécurité du règlement CE n°1907/2006 (telle que modifiée). Il est également exempté de règles relatives à l'étiquetage et la classification et l'emballage du règlement CLP (CE) N° 1272/2008.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Commentaires sur la révision Révision des informations NOTE: Les lignes dans la marge indiquent des modifications significatives par rapport à la version précédente.

Date de révision 07/12/2020

Révision 10

Remplace la date 11/07/2019

Ces informations concernent uniquement le produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valides pour ce produit utilisé avec tout autre produit ou dans tout autre procédé. Ces informations sont, à notre connaissance et en toute bonne foi, exactes et fiables à la date indiquée. Néanmoins, aucune garantie, caution ou déclaration n'est faite de son exactitude, de sa fiabilité ou de son exhaustivité. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence de telles informations dans le cadre particulier de son propre usage.